

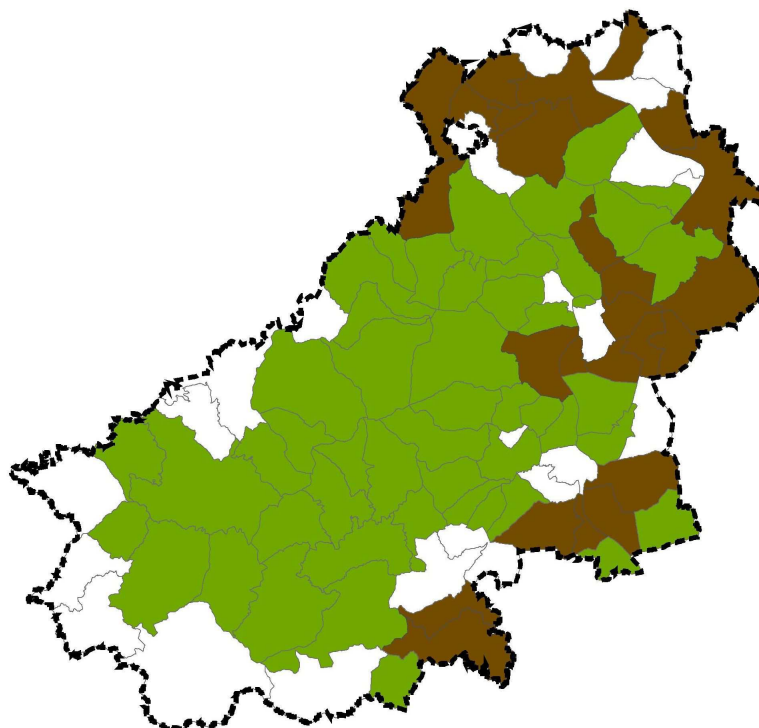
Volet	code URB	Intégration des enjeux "connectivité écologique" dans les documents de portée réglementaire
-------	-----------------	--

Objectif Contrat	code URB1	Garantir le maintien de la trame verte et bleue par une prise en compte dans les documents de planification (PLU)
------------------	------------------	--

Action	code URB1.1	Assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme
--------	--------------------	--

Localisation de l'action

Proposition à cibler sur **les communes du périmètre d'étude** dont le territoire est concerné par des corridors à enjeu fort (49 communes potentielles, dont 38 sur le territoire du Parc du Pilat), dont 23 sont prioritaires* (concernées par un corridor « axe ou fuseau » SRCE), en marron sur la carte



Descriptif de l'action

Offre d'une expertise spécifique "TVB" aux communes qui envisagent ou démarrent la révision de leur document de planification (PLU) et dont le territoire est concerné par un ou des corridors (à fonctionnalité très probable ou potentielle) à enjeu fort. L'étude se fait sur demande des communes ; le choix se faisant en comité de pilotage. Les communes situées dans les axes identifiés par le SRCE sont prioritaires* (en marron sur la carte).

L'objectif visé est de faciliter le changement d'échelle entre la cartographie réalisée au 1/25 000ème dans le cadre de l'étude et l'échelle du PLU (1/5 000ème). La définition du contenu de cette action s'est appuyée sur l'expérience menée par St Etienne Métropole (dans le cadre de son contrat "Corridors") et sur un test qui a été mené, sur une commune du Parc, dans le cadre de l'étude préliminaire.

L'offre consiste à prendre en charge du temps (15 jours maximum) d'experts naturalistes et juridiques, en accompagnement ou au sein du cabinet d'urbanisme en charge de la révision du PLU.

Ce temps est destiné à :

- au niveau du rapport de présentation, proposer une analyse de territoire avec les données cartographiques disponibles (Carte 1/25000^e, photographie aérienne, cartographies des trames écologiques existantes : 1/100 000ème : SRCE, 1/50 000ème : SCOT(s) ; 1/25 000ème : Grand Pilat...)
- réaliser si besoin des inventaires de terrain pour compléter l'identification des éléments du paysage utiles à la trame verte et bleue (en général les haies et les mares qui sont rarement déjà cartographiées, en lien avec les zones humides, les pelouses sèches, les forêts et bosquets, les ripisylves...))

- localiser précisément (1/5 000^{ème}) les espaces et éléments de continuité écologique (en associant les personnes ressources de la commune comme par exemple les chasseurs, agriculteurs, naturalistes locaux qui possèdent une bonne connaissance de terrain de leur territoire) pour un report direct sur le volet graphique du PLU.

- définir les prescriptions à caractère juridique à intégrer dans leur règlement du PLU (traduction notamment des SRCE qui sont actuellement en cours d'élaboration) et dans les orientations d'aménagement et de programmation éventuelles. Cette expertise complémentaire est apparue importante à apporter au vu d'un cadre juridique qui n'est pas encore complètement consolidé.

Cet accompagnement de la collectivité intégrera également des actions pédagogiques de sensibilisation de la population locale (ex : sorties terrains pour les habitants...) qui faciliteront par la suite la mise en œuvre du PLU par rapport à la thématique « Biodiversité ».

Cette action sera suivie par un groupe de réflexion animé par la chef de projet (associant les SCOT(s), les services de l'Etat, les Intercommunalités, le CENRA...) qui à partir d'un bilan/évaluation des expertises réalisées et de l'évolution du cadre réglementaire pourra apporter des ajustements à cette action

* liste des communes prioritaires

Communes	Situation document d'urbanisme
Annonay	POS approuvé le 17/12/1992 (révision abandonnée en 2010)
Auberives sur Varèze	révision du PLU en cours (prescription janvier 2013)
Boulieu lès Annonay	PLU approuvé 29 août 2013 (modif 10 avril 2013)
Chavanay	PLU en révision (prescription 17 juin 2011)
Cheyssieu	POS en révision (prescription 10/12/2012)
Chonas l'Aballan	PLU approuvé 4 juillet 2005
Clonas sur Varèze	POS en révision (prescription 24/05/2004 => phase d'arrêt)
Echalas	POS approuvé 6 mars 1995
Félines	POS approuvé (1995) => pas de révision prévue
Givors	PLU en révision (PLUI du grand Lyon)
Les Côtes d'Arey	POS en révision (prescription 20/12/2011 => phase d'arrêt)
Sablons	PLU en élaboration (prescription 21/05/2002 => arrêté le 2/04/2012)
Salaise sur Sanne	POS en révision (prescription 18/05/2009 => arrêté le 27 mai 2013)
Serrières	POS approuvé le 27/12/2001 => pas de révision prévue
Seyssuel	PLU approuvé le 15/01/2008
St Alban du Rhône	POS en révision (prescription 31/01/2013)
St Andéol le Château	PLU approuvé décembre 2005 ; prochaine révision en 2014/2015 ?
St Jean de Touslas	Lancement révision PLU : 25 mars 2013
St Romain en Gier	PLU en révision (prescription le 24/11/2011)
St Prim	PLU en révision (prescription le 6/10/2009)
Ternay	PLU approuvé le 11 juin 2013
Tupin et Semons	POS approuvé le 11/08/1988
Vienne	PLU approuvé 16/07/2007 (révision en réflexion)

Enjeu trame écologique (SRCE)

Cette action répond aux enjeux du SRCE, par la prise en compte des axes SRCE dans la sélection des communes prioritaires : le PLU permettra de décliner localement l'axe identifié au niveau régional

Indicateurs de suivi

- Surface (ha) faisant l'objet de prescriptions particulières
- Nombre de communes qui ont été volontaires pour mettre en œuvre l'action sur leur territoire

Durée estimée

2014 à 2018

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Assistance à l'intégration des corridors dans les Plans Locaux d'Urbanisme sur la base de 15 jours maximum d'expertise/commune				

Coût de l'opération

Base de calcul : 500 €/jour expertise et 15 jours sachant que le nombre de jours/commune pourra varier selon les données existantes (sans pour autant excéder 15 jours) et que le coût/journée pourra varier en fonction de la nature de l'expertise

L'enveloppe affectée à cette action permettra d'accompagner au minimum 21 communes (sur la base d'une expertise de 15 jours pour chacune des communes).

A noter : Les communes de l'Isère peuvent bénéficier d'aides du CG38 pour les études naturalisées (50% d'aides sur les études).

	Montant	€ HT ou TTC
2013/2014 => 3 communes	21 000	€ TTC
2015 => 4 communes	30 000	€ TTC
2016 => 5 communes	37 500	€ TTC
2017 => 4 communes	30 000	€ TTC
2018 => 5 communes	37 500	€ TTC
Fonctionnement :	156 000	€ TTC
Total:	156 000	€ TTC

dont 0 % de coûts internes

Maître d'ouvrage

PNR du Pilat

Plan de financement envisagé

	%	Investissement	%	Fonctionnement	Total (€ TTC)
Région RA			50	78 000	78 000
FEDER			50	78 000	78 000
CG 38 (études naturalistes préalables au PLU) à intégrer pour les communes de l'Isère					
Total (€ TTC)			100	156 000	156 000

Dossier 1^{ère} tranche déposé en 2013 auprès du FEDER Massif central et Région RA pour une enveloppe de 21 000 € TTC (à consommer avant juin 2015)

Version : 7 mars 2014